

REOUVERTURE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

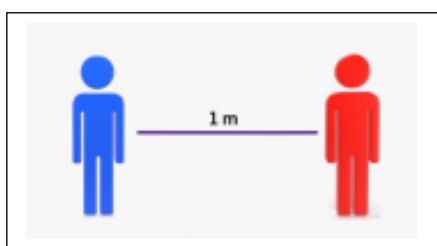
PROTOCOLE SANITAIRE

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école de musique en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école de musique. En cas de symptômes ou de fièvre ($> 37,8^{\circ}\text{C}$), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école de musique. Les professeurs devront procéder de la même manière.

Les professeurs présentant des facteurs de risque connus ne doivent pas travailler en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est disponible sur le site du ministère de la santé.

Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école de musique, couloirs, escaliers paliers, sanitaires, etc.)

Appliquer les gestes barrières

Les gestes barrière rappelés dans ce document, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

Le lavage des mains

- A l'arrivée dans la classe
- A la fin du cours



Le port du masque

- Pour les collégiens/lycéens et adultes, le port du masque est obligatoire ;
- Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes ;
- Pour les élèves en école maternelle, le port du masque est difficile et même déconseillé, sauf pour les élèves présentant notamment des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression, si leur état de santé le permet et en capacité d'en porter un.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer au moins 10 minutes toutes les heures. En cas de ventilation mécanique, son bon fonctionnement doit être contrôlé.

Limitier au maximum le brassage des élèves

La circulation, hors temps de classe, dans les bâtiments devra être limitée au strict nécessaire.

Les salles d'attente seront supprimées ; les parents sont invités à attendre à l'extérieur des locaux ou dans les véhicules.

Les parents n'étant pas autorisés à rentrer dans l'école de musique, l'enseignant ira chercher chaque élève au point d'accueil à l'extérieur du bâtiment et les ramènera à la fin des cours.

Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Pour les salles de classe qui sont restées fermées depuis au moins 5 jours, la probabilité que le virus soit présent sur les surfaces est quasi nulle et aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel est suffisant.

Les pièces qui ont été utilisées doivent faire l'objet d'un nettoyage avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme d'un produit virucide (type spectre 5) pour les virus enveloppés.

La communication, l'information et la formation

Les parents

Ils devront être informés clairement :

- des conditions d'ouverture de l'établissement,
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrières
- de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école de musique (température doit être inférieure à 37,8°C),
- de l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte de l'école de musique,
- des points d'accueil et de sorte des élèves,

Les enseignants et le personnel

Les enseignants, le personnel de direction, ainsi que tous les autres personnels doivent être formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves doivent bénéficier d'une **information sur les gestes barrière et l'hygiène des mains**. Cette information devra être adaptée à l'âge des élèves. Cette sensibilisation doit être répétée autant que nécessaire.

Rappel des 5 principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- L'information, la communication et la formation